



## LE CRISTO LIEN

**LE SYNDICAT ADMINISTRATION INTENDANCE UN  
SYNDICAT PROCHE DE VOUS**

Un syndicat de continuité

Redacteurs : Pierre  
Perez - Thibaut  
Perez - Christine  
Rescoussié - Nadia  
Merabti - Eric  
Dhaisne

Chargée de  
communication et  
mise en page :  
Patricia Mangin

*Vous avez dit réchauffement ?  
Ben, c'est pas pour nous*

**Gel du point confirmé ?  
La grève du 15 mai  
aussi !**



### Le billet d'humeur

*A qui profite le crime(ée) ?*

*...Comme dirait W.Poutine.*

La réduction décidée par le président de la république, de 30 milliards du coût du travail au profit des entreprises sur les 50 milliards à économiser, dans le contexte économique que nous connaissons vient s'ajouter depuis 2008 à l'ensemble des mesures ou aides prises par les pays développés au profit des banques ou entreprises. Les économistes ont su tirer les leçons de la crise mondiale de 1929 et privilégient donc l'Offre à la Demande, à l'inverse de la célèbre théorie keynésienne et de son principe du « multiplicateur » sur la demande.

C'est vrai que les économistes ont toujours su expliquer et éclairer davantage le passé que le présent

sachant que « sur le long terme nous sommes tous morts » (Keynes justement).

C'est un peu embêtant somme toute ces remèdes qui nous assurent une bonne mort en pleine santé.

Poutine aussi, comme certains de ses prédécesseurs, rêve de faire le bonheur des gens malgré eux. Chez d'autres ici ou là, dans chaque haut responsable, ardent « conseiller », « protecteur », « sermonneur » réside ce désir de Poutine au petit pied :

« méfie-toi du Poutine qui sommeille en toi ! » pourrait on conseiller.

A quand des politiques modernes et progressistes ? Le normal, on sait maintenant ce que cela donne.

Le Secrétaire Académique

<http://www.aeti-uns-a.org/?Comment-adherer-au-syndicat.html>

<http://www.aeti-uns-a.org/IMG/pdf/bareme.pdf>



ENSEMBLE

NOUS SOMMES PLUS FORTS



L'Interfédérale de la Fonction publique\* a décidé de lancer un appel à l'action le 15 mai prochain. Dans son champ de responsabilité, le Bureau national de l'UNSA Éducation a décidé d'appeler les personnels à faire grève le 15 mai prochain.

Communiqué UNSA Éducation  
(8 avril 2014)

**Pouvoir d'achat :  
l'UNSA Éducation  
appelle à la grève le 15  
mai**



L'Interfédérale de la Fonction publique\* a décidé de lancer un appel à l'action sous des formes diversifiées le 15 mai prochain. Dans son champ de responsabilité, le Bureau national de l'UNSA Éducation, réuni le 8 avril 2014, a décidé d'appeler les personnels à faire grève le 15 mai.

**La question du pouvoir d'achat est aujourd'hui, à côté des problèmes d'emploi public, une préoccupation majeure des personnels qui en sont à une quatrième année de blocage de leurs rémunérations.** Indépendamment même de la hausse des prix, celles-ci ont baissé du fait de l'augmentation des retenues opérées sur les traitements.

La perspective de voir ce blocage se prolonger, comme l'amplification de la perte de pouvoir d'achat qui en résulterait, sont inacceptables pour les personnels titulaires ou contractuels de la Fonction publique.

**Indépendamment de la nécessaire négociation sur la reconstruction des carrières et des grilles indiciaires, l'UNSA Éducation exige une revalorisation de la valeur du point d'indice pour tous.**

Ivry-sur-Seine, le 8 avril 2014

**Laurent ESCURE,  
Secrétaire général de l'UNSA Éducation**

*\* Interfédérale Fonction publique : UNSA, CFDT, CGT, FSU, Solidaires, FA-FP. La CGC et Force ouvrière ont fait le choix de ne pas participer pas à cette action unitaire.*

*Lire un article concernant les contractuels :  
[Contractuels : de nouvelles avancées en cours de concrétisation](#)*

**DECLARATION liminaire au CTA DU 13-03-2014**

Madame la Rectrice,

En préalable, je souhaite remarquer que l'implantation de dix postes dans l'académie est naturellement une bonne nouvelle, dans le contexte que nous connaissons.

Je souhaite ensuite remercier les services académiques pour la qualité des documents remis et le dialogue qui s'est instauré lors du groupe de travail préparatoire. Cela dit, tout en connaissant les contraintes de calendrier, je ne peux que regretter le peu de temps laissé entre l'arrivée des documents, le groupe de travail et le CTA. Il est difficile dans ce contexte de procéder à une analyse approfondie des propositions formulées, et ce d'autant plus que certaines mesures concernant les personnels administratifs relèvent des conclusions du groupe de travail sur la carte comptable qui se tiendra postérieurement à ce CTA. Il serait donc souhaitable de réfléchir pour l'an prochain à un calendrier permettant au comité technique d'émettre un avis plus circonstancié. Par ailleurs, si nous sommes bien évidemment favorables à la publication des documents de travail vers les établissements au plus tôt, la teneur du message envoyé vers ces derniers (les mesures seront validées par le CTA du 13-03-2014), semble indiquer ce passage comme une formalité, que certains des lecteurs ont même interprété comme obligatoire et ennuyeuse. Je ne vous fais aucun procès d'intention, mais les mots ont un sens, et il me paraît souhaitable que la représentation des personnels et le dialogue social n'apparaissent pas comme une coquille vide, alors même que j'ai souligné la qualité des échanges de mardi.

Enfin pour terminer cette déclaration liminaire, je tiens à marquer notre inquiétude de principe sur les conditions d'ouverture des sept EPLE, à la rentrée prochaine, qui nous paraissent sous encadrés, même si j'ai bien noté qu'une attention particulière sera apportée en terme de moyens provisoires. Je m'exprimerai ensuite sur le dossier des administratifs.

**INTERVENTION SUR LE DOSSIER DES POSTES ADMINISTRATIFS**

Concernant les personnels administratifs :

- Situation des établissements « labellisés » : nous ne pouvons que noter que nombre d'entre eux sont privés d'un demi-poste auxquels ils auraient droit, et même que les mesures proposées ce jour vont dans certains cas (le collège V. Hugo d'Aulnay-sous-Bois), rendre la situation encore plus difficile.
- Sur la répartition des moyens : c'est sur ce point que l'impact de la carte comptable se fait sentir : postes supprimés en cas de départ (que se passe-t-il- dans le cas contraire ?). Je reviens donc à ma proposition de la déclaration liminaire, sur l'aménagement d'un calendrier permettant au CTA d'examiner les mesures dans leur entièreté. Par contre, nous saluons votre volonté de régulariser les situations temporaires.
- Je suis très circonspect, je l'ai déjà dit, sur la faiblesse des moyens des nouveaux EPLE à la rentrée.
- Sur la question des emplois fonctionnels et celles des mutualisateurs : Je suis surpris d'apprendre en séance qu'une décision définitive est prise pour ce qui concerne la mutualisation entre départements des AED, avec des mesures de carte scolaire. Au vu de l'ampleur des mouvements, il serait souhaitable qu'un bilan définitif soit présenté soit en fin d'année, soit à la rentrée prochaine pour comparer ce qui est proposé aujourd'hui et ce qui est effectivement réalisé. Ce bilan devrait porter sur l'implantation définitive des postes. Nous souhaitons également qu'un bilan soit tiré de l'expérimentation du GIP-académique, compte tenu des remontées que nous possédons sur les conditions de travail des collègues. Nous sommes très réservés sur des regroupements qui créeraient des monstres ne fonctionnant que sur l'implication des personnes et non sur une étude rationnelle des organisations.
- Sur la reconnaissance des métiers à technicité particulière : la montée en puissance du B ne doit pas conduire à une généralisation de la catégorie C dans les services de gestion des établissements siège de petites agences. Nous souhaitons que la réflexion soit étendue à l'ensemble du pôle administratif, et que soit remonté un bilan en CTA des différents groupes de travail initiés dans l'académie sur ces questions.
- Concernant les gestions matérielles : je souhaite tout d'abord rappeler notre position de principe qui veut que le gestionnaire, conformément au répertoire des métiers, soit un fonctionnaire de catégorie A. Concernant les mesures entre catégories, le solde demeure positif si l'on s'en tient au point 2 (page 9 du document), mais devient négatif pour la catégorie A si l'on inclut les créations d'EPLE. Je maintiens donc qu'une réflexion sera à mener sur ce point, une fois ces établissements ouverts. Par ailleurs, nous souhaitons que soit limitée l'occupation des postes de catégorie A par des catégories, sans bien sûr nuire aux personnes sur des situations existantes. Pour ce qui concerne les nouveaux établissements, nous souhaitons très fortement que la situation des personnels pressentis et pré-affectés soit évoquée en CAPA, pour une transparence totale. Si une telle situation devait se reproduire, l'appel à candidature devra être élargi.

Dominique Dupasquier



FILIÈRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

EPLE

PERSONNELS ADMINISTRATIFS DU PÔLE ÉDUCATIF  
Éducation Nationale - Enseignement Supérieur - Jeunesse et Sports

## Application Dem'act

Il ressort des différentes synthèses académiques liées à l'expérimentation de l'application Dem'act un certain nombre d'éléments.

Dans son approche globale, tout le monde s'accorde sur le fait qu'il s'agit d'une avancée et d'une application utile et positive.

- Gain de temps (envoi instantané, saisie rapide)
- Clarté des démarches (bibliothèque des actes)
- Clarté du point de vue de la réglementation (bibliothèque des actes, les actes rappellent les dispositions réglementaires qui sont mises à jour par les services juridiques nationaux)
- Sécurisation des actes (Suivi et archivage sécurisés)
- Baisse des coûts (affranchissement, papier, toner)

Au niveau technique et configuration, dans l'ensemble c'est satisfaisant. Cependant, quelques améliorations sont à apporter :

- Il faut simplifier et alléger les étapes : saisie/relecture/validation suffisent. L'étape de la relecture peut être couplée avec la validation d'ailleurs étant donné qu'elles sont faites par un membre de l'équipe de direction
- Faut-il remplir à chaque fois l'année, le numéro de séance, le nombre de membres du CA ?
- Il faudrait avoir la possibilité de mettre sous-titres dans les rubriques (ex des conventions) pour mieux s'y retrouver
- Il faut revoir la nomenclature des actes afin qu'elle soit plus lisible
- Il faut que tout soit dématérialisé pour que le projet soit totalement viable
- Il faut un bon scanner (moins coûteux toutefois)
- Il faudrait que les autorités de contrôle envoient les actes financiers aux agents comptables également
- Trop de lenteurs et de blocages dans l'application (serveurs, système client)

Il demeure de gros problèmes de fond.

- L'application ne prévoit pas la délégation de signature à l'adjoint gestionnaire, conformément à l'article 421-13 du code de l'éducation. Le chef d'établissement adjoint la possède lui
- L'application ne prévoit pas de signature électronique. Le chef d'établissement ou son délégataire doit signer. Le gain en terme de coût est alors nuancé. De même pour le gain de temps
- La bibliothèque des actes ne semble pas regrouper tous les cas et ne permet apparemment pas la création d'actes
- Les adjoints gestionnaires ne disposent pas de clef OTP
- Certaines dispositions de DEM'ACT semblent ne pas être en accord avec la réglementation (la validation avec condition suspensive de l'autorité de contrôle se fonde sur quel texte ?)
- Le lien avec l'ensemble des autorités de contrôle n'est pas fait, notamment avec les préfetures et certains départements.

En conclusion, il faut aller jusqu'au bout de la démarche. C'est-à-dire :

- que tous les acteurs participent et adhèrent pleinement à cette démarche,
- que tout le processus soit dématérialisé
- que les procédures soient allégées

Le principal écueil pour nous est le fait que seul l'adjoint pédagogique ait la délégation de signature bien que ce ne soit pas de son domaine de compétence, alors même que l'adjoint gestionnaire peut être délégataire de cette signature au même titre.

Huit académies ont été et sont toujours expérimentatrices. Créteil en fait partie mais aucune remontée n'a été faite par le rectorat, malgré plusieurs établissements expérimentateurs ayant commencé la démarche.

Florian Sidobre

**Les délais de paiement sur :**

<..\..\dossier partage\DELAIS DE PAIEMENT 1-1 n°8.pdf>

<http://www.aeti-unsa.org/?Comment-adherer-au-syndicat.html>

<http://www.aeti-unsa.org/IMG/pdf/bareme.pdf>

La liste de vos commissaires paritaires

NOM	PRENOM	Commissaire paritaire	LIEU EXERCICE	TELEPHONE	MAIL
CARBAJO	Sandra	ADJAENES	Collège Beau soleil 77500 Chelles	01 60 20 37 23	<a href="mailto:sandra.carbajo@ac-creteil.fr">sandra.carbajo@ac-creteil.fr</a> ;
GAUTHEROT	Estelle	ADJAENES	LPO LOUISE MICHEL - Champigny sur Marne	01 48 82 54 97	<a href="mailto:Poean-Estelle.Mingni@ac-creteil.fr">Poean-Estelle.Mingni@ac-creteil.fr</a> ;
KERKENI	Marie-Eve	ADJAENES	Lycée Jean Jaures - 93100 MONTREUIL	01 42 87 49 84	<a href="mailto:marie-eve.kerkeni@ac-creteil.fr">marie-eve.kerkeni@ac-creteil.fr</a> ;
LAGAUZERE	Serge	SAENES	collège Rosa Parks 22 rue d'Arcueil 94250 Gentilly	01 49 08 59 76	<a href="mailto:serge.lagauzere@ac-creteil.fr">serge.lagauzere@ac-creteil.fr</a> ;
BLEHAUT	Dominique	SAENES	Lycée Louise Michel 7 rue Pierre Marie Derrien 94500 Champigny sur Marne	01 48 82 51 93	<a href="mailto:dominique.blehaut@ac-creteil.fr">dominique.blehaut@ac-creteil.fr</a> ;
MEDINA	Maria-Luisa	SAENES	Univ Paris 13 - 99 av. J.B. Clément 93430 Villetaneuse	01 49 40 34 01	<a href="mailto:marialuisa.medina@sfr.fr">marialuisa.medina@sfr.fr</a> ;
SWALE	Françoise	ADAENES	Lycée René Descartes 77 Champ sur Marne	01 64 68 25 07	<a href="mailto:francoise.swale@ac-creteil.fr">francoise.swale@ac-creteil.fr</a> ;
GRUMELART	Thierry	ADAENES	Univ Paris 13 - 99 av. J.B. Clément 93430 Villetaneuse	01 78 70 72 27	<a href="mailto:thierry.grumelart@univ-paris13.fr">thierry.grumelart@univ-paris13.fr</a> ;
JURAVER	Sylvie	ADAENES	Clg Jean Moulin LAQUEUE EN BRIE	01 45 76 94 69	<a href="mailto:sylvie.juraver@ac-creteil.fr">sylvie.juraver@ac-creteil.fr</a> ;
KASBI	Line	ADAENES	Lycée M Perret Alfortville	01 43 53 52 22	<a href="mailto:line.kasbi@ac-creteil.fr">line.kasbi@ac-creteil.fr</a> ;
SIEBER	Olivier	ADAENES	Lycée Jean Moulin 77200 TORCY	01 60 37 38 78	<a href="mailto:olivier.sieber@ac-creteil.fr">olivier.sieber@ac-creteil.fr</a> ;
PEREZ	Pierre	CASU	Lycée E. Delacroix 94704 Maison Alfort cedex	01 45 18 32 71	<a href="mailto:pierre.perez@ac-creteil.fr">pierre.perez@ac-creteil.fr</a> ;